







# Retraite

→ CFE

Régime de base

## L'ASSURANCE RETRAITE

Adhésion demandée à compter du

- 1<sup>er</sup> jour du trimestre civil en cours  
 1<sup>er</sup> jour du trimestre civil suivant ma demande

→ CRE-IRCAFEX

Régime complémentaire

## RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Adhésion demandée à compter du 

J	J	M	M	A	A	A	A
---	---	---	---	---	---	---	---

  
(1<sup>er</sup> jour de l'année en cours ou date d'embauche si celle-ci est postérieure)

Salaire annuel brut 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 € (limité à 8 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale)

Avez-vous déjà été affilié(e) à la **CRE** :  Non  Oui → N° de participant précédent 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

  
à l'**IRCAFEX** :  Non  Oui → N° de participant précédent 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Dernier employeur avant votre emploi actuel et institutions Arrco-Agirc d'affiliation :

---

## SI VOUS ÊTES CADRE

À la **CRE** (Caisse de Retraite pour la France et l'Extérieur), institution **Arrco n° 280** au taux contractuel de 6 % sur la tranche 1 et à l'**IRCAFEX** (Institution de Retraites des Cadres et Assimilés de France et de l'Extérieur), institution **Agirc n° 58** au taux contractuel de 16,24 % sur les tranches B et C.

## SI VOUS N'ÊTES PAS CADRE

À la **CRE** aux taux contractuels de 6 % sur la Tranche 1 et de 16 % sur la Tranche 2.

Fait à .....  
le .....

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")



# Informations

## → Bénéficiaires NOVALIS Prévoyance

### GARANTIE FRAIS DE SANTÉ + ASSISTANCE

Cette garantie peut être étendue aux personnes suivantes, sous réserve de leur affiliation :

- ◆ votre conjoint ou votre partenaire lié(e) par un PACS à charge au sens de la CFE ([voir rubrique Attestation de la qualité d'ayant droit](#)),
- ◆ votre concubin(e) à charge au sens de la CFE, sous réserve d'une attestation sur l'honneur de vie commune,
- ◆ vos enfants (et, s'ils vivent au foyer, ceux de votre conjoint ou partenaire lié(e) par un PACS ou concubin) à charge au sens de la CFE,
  - ou âgés de moins de 26 ans et poursuivant des études secondaires ou supérieures entraînant ou non l'affiliation au régime de Sécurité sociale des étudiants, sous réserve qu'ils n'exercent pas d'activité rémunérée pendant plus de 3 mois,
  - ou âgés de moins de 26 ans sous contrat d'apprentissage, ou à la recherche d'un premier emploi.

### GARANTIE DÉCÈS

Dans le cas d'une désignation contractuelle de bénéficiaire(s), le capital est versé :

- ◆ à votre conjoint non séparé judiciairement ou à défaut à votre partenaire lié par un PACS,
- ◆ à défaut, par parts égales entre eux, à vos enfants vivants ou représentés,
- ◆ à défaut, par parts égales entre eux, à votre père et à votre mère ou au survivant de l'un d'eux,
- ◆ à défaut, par parts égales entre eux, à vos autres ascendants,
- ◆ à défaut, à vos héritiers.

Vous avez la possibilité d'effectuer une désignation de bénéficiaire(s) différente, en nous retournant par courrier le document "Désignation de bénéficiaire(s)" dûment complété.

Dès lors que votre désignation n'a pas fait l'objet d'une acceptation de la part du ou des bénéficiaire(s) désigné(s), vous avez la faculté, postérieurement à votre adhésion, de modifier la désignation ou d'attribuer le bénéfice du capital décès à une ou plusieurs personnes physiques ou morales. Contactez alors NOVALIS Prévoyance.

## → Avez-vous pensé à joindre toutes les pièces nécessaires à votre adhésion ?

- Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport ou de tout autre document officiel justifiant de la nationalité (inutile si vous étiez déjà adhérent à la CFE) ;
- Copie de l'attestation Sécurité sociale de moins de 3 mois en cours de validité ou extrait d'acte de naissance si vous n'avez pas de numéro de Sécurité sociale ;
- Certificat de radiation ou attestation d'appartenance de moins de 3 mois à un organisme complémentaire pour vos frais médicaux ;
- Relevé d'Identité Bancaire en France ou à l'étranger des comptes à débiter ou à créditer ;
- Formulaires originaux de prélèvement automatique dûment complétés et signés si vous avez choisi le mode de règlement par prélèvement ;
- Attestation d'emploi de votre employeur ou copie de votre contrat de travail précisant votre salaire mensuel brut moyen avant toutes déductions sociales et fiscales (primes et indemnités comprises) ;
- Copie des statuts de l'entreprise (si vous êtes directeur de société ou gérant) ;
- Questionnaire médical si la garantie de NOVALIS Prévoyance Décès est retenue ;
- Désignation de bénéficiaire(s) si la garantie de NOVALIS Prévoyance Décès est retenue ;
- Copie de la notification de prise en charge à 100 % si exonération du ticket modérateur pour une affection de longue durée ;
- Copie du livret de famille ou extrait d'acte de mariage ou extrait de naissance de votre concubin(e)/partenaire lié(e) par un PACS à charge ;
- Certificat de scolarité pour les enfants à charge entre 16 ans et 20 ans à la CFE, et jusqu'à 26 ans à NOVALIS Prévoyance.

La loi 78.17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de la CFE, de NOVALIS Prévoyance et de la CRE-IRCAFEX.

Association NOVALIS Mobilité, association Loi 1901 - Siège social : 7 rue Magdebourg - 75116 Paris

AXA ASSISTANCE FRANCE ASSURANCES, SA au capital de 7 275 660 € régie par le Code des assurances - Siège social : 6 rue André Gide - 92328 Chatillon Cedex - RCS Nanterre B 451 392 724

CFE, organisme de Sécurité sociale - Siège social : BP 100 - 77950 Rubelles

CRE, institution de retraite complémentaire Arrco n° 280, et IRCAFEX, institution de retraite complémentaire Agirc n° 58, régies par le Code de la Sécurité sociale  
Siège social : 7 rue de Magdebourg - 75116 Paris

NOVALIS Prévoyance, institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale - Siège social : 7 rue de Magdebourg - 75116 Paris, assureur des garanties Frais de santé, Décès et Arrêt de travail

TAITBOUT PLURIEL, société de courtage d'assurance et de prestations de services, référencée à l'ORIAS sous le n° 07002764 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) - Siège social : 7 rue de Magdebourg - 75116 Paris - RCS Paris 397 708 520

WELCARE, SA au capital de 7 500 000 €, régie par le Code des assurances - Siège social : 139/147 rue Paul Vaillant Couturier - 92240 Malakoff, RCS NANTERRE 344 841 309